

## Conditions Générales d'Utilisation de la carte KorriGo services Transport scolaire BreizhGo

Mise à jour : 01/04/2023

### Objet

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation de la carte KorriGo, sur la base des principes décrits ci-après, les règles à respecter par les parties dans le cadre de l'utilisation d'une carte à puce, désignée sous « carte KorriGo services », comme support d'accès multiservices et titres de transports collectifs en Région Bretagne. La carte KorriGo services est utilisable sur les réseaux de transport et services partenaires.

### Article I - Principes généraux

Les partenaires KorriGo services émettent des cartes qui sont acceptées sur leur périmètre d'action qu'ils soient acteurs de transport ou de services. Les cartes KorriGo services sont rechargeables et peuvent héberger aussi bien les titres de transport que des droits d'accès à des services de la vie quotidienne (piscine municipale, médiathèque, université, cantine scolaire...).

### Article II - La carte KorriGo services

La carte KorriGo services est une carte unique à l'échelle régionale émise par les partenaires KorriGo. Chaque carte comporte :

- un recto commun à tous les partenaires,
- un verso comprenant l'identité de l'utilisateur, sa photo et le logo du réseau émetteur.

### Article III - L'émission d'une carte KorriGo services dans le cadre des transports scolaires BreizhGo

Lors de l'inscription au transport scolaire BreizhGo, des informations personnelles sont requises afin d'instruire la demande. Une partie de ces informations pourra être réutilisée pour la distribution de la carte KorriGo services, support du titre scolaire BreizhGo. Il s'agit du nom, du prénom, de la date de naissance et de la photo d'identité couleur du titulaire.

Pour les besoins du transport scolaire BreizhGo, cette carte KorriGo services est obligatoirement nominative. Elle est strictement personnelle et son titulaire ne peut être qu'une personne physique.

En plus du transport scolaire BreizhGo, la carte KorriGo services est utilisable sur l'ensemble des réseaux de transport et services partenaires KorriGo.

### Article IV - La carte KorriGo services et les transports des réseaux partenaires

La détention de la carte KorriGo services permet d'utiliser des titres de transports dans les mêmes conditions de droit et d'obligation que tous les autres titres délivrés sur des supports papier, sous réserve du chargement dans la carte d'un titre de transport valable pour la période avec, si nécessaire, le droit à réduction associé et valide, ainsi que l'origine-destination du parcours ou la zone concernée.

Pour tous les titres, la validation sur des bornes spécifiques est obligatoire avant la montée et pour chaque voyage effectué. En

cas d'oubli de la carte ou de non validation, l'utilisateur est considéré en situation irrégulière. En cas de doute sur l'identité du porteur d'une carte KorriGo services, les agents de contrôle assermentés peuvent demander un justificatif d'identité.

Si la carte KorriGo services ne correspond pas à l'identité du porteur, elle lui sera retirée immédiatement et il sera procédé à la résiliation du contrat selon les conditions fixées par le réseau utilisé.

### Article V - Remplacement de la carte KorriGo services

La perte, le vol, la détérioration ou tout dysfonctionnement de la carte KorriGo services doit être signalé par son titulaire dès survenance des faits. La reconstitution d'une carte perdue, volée ou détériorée sera facturée 8 euros et devra se faire prioritairement via le site BreizhGo ([www.BreizhGo.bzh](http://www.BreizhGo.bzh)). En cas de besoin, la demande de renouvellement de carte peut être effectuée au sein d'une agence d'un réseau de transport du partenariat KorriGo ou dans un Espace KorriGo Services.

### Article VI - Données personnelles

Dans le cadre de ses missions de transport scolaire, la Région Bretagne traite des données personnelles en tant que responsable de traitement. Les données collectées font l'objet d'un traitement automatisé dont les finalités sont : la réalisation des services de transport, la gestion des cartes KorriGo services, le service après-vente, la réalisation d'enquêtes et de statistiques, la prévention du vol et de la perte de carte.

La carte KorriGo services étant par nature une carte multi usages, les données personnelles de la carte (n° série de carte) sont susceptibles d'être échangées avec les partenaires KorriGo (réseaux de transports et services de la vie quotidienne) via la plateforme multiservices régionale (PMS). Ces données sont hébergées en France et ne font pas l'objet d'un transfert hors de l'Union Européenne. Elles sont conservées au maximum 8 ans et 6 mois à compter de la date d'émission de la carte KorriGo services.

Conformément à la réglementation applicable, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de suppression de ses données personnelles. L'utilisateur peut également dans certains cas s'opposer au traitement de ses données. L'utilisateur peut exercer ces droits ou adresser toute autre question, par email à l'adresse suivante : [informatique-libertes@bretagne.bzh](mailto:informatique-libertes@bretagne.bzh).

### Article VII - Application et modification

La Région Bretagne se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales d'utilisation qui s'appliqueront dans un délai de 15 jours à compter de leur publication sur le site internet BreizhGo.bzh. Les dispositions du présent document sont régies par la loi française. Tout différend sera soumis aux juridictions compétentes.

Pour plus de renseignements sur la **carte KorriGo services**, sur les réseaux de transport qu'elle permet d'emprunter, sur les services auxquels elle permet d'accéder, consultez [www.BreizhGo.bzh](http://www.BreizhGo.bzh)